

SEANCE DU 15 octobre 2015.

Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 15 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PIERRE, Maire de la Commune.

La séance a été publique.

Date de la convocation : 8 octobre 2015.

PRESENTS : MM PIERRE M, EUZENAT A, Mmes Mme GIRARD-CABOURG C, GLET J, DEVILLERS B, M MEUNIER PV, Mmes LE CORRE L, MAIGNANT M, FOURNEL H, MM LUMEAU D, HERVE JL, Mmes ROZIC T, PRIOUL S.

ABSENTS : MM BEHAGLE G, GAUTIER B, GRANDZINSKI M, Mme GUILLO K, MM DROUIN R, BRUNET F.

POUVOIRS : M BEHAGLE G à Mme PRIOUL S, M GAUTIER B à Mme GIRARD-CABOURG C, Mme GUILLO K à M EUZENAT A, M BRUNEU F à Mme LE CORRE L.

SECRETAIRE : M EUZENAT A.

Conseillers en exercice : 19

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ Vote de la surtaxe communale d'assainissement 2016.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2014 fixant le montant de la surtaxe communale d'assainissement, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les montants votés en 2015, soit :

- redevance communale d'assainissement collectif pour **l'année 2016** :
 - Part fixe/semestre : **11.40 €**
 - surtaxe par m³ : **1.43 €**

(ICC 1^{er} trimestre 2014/ICC 1^{er} trimestre 2015 : - 1%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

2/ Vote tarif restaurant scolaire.

Madame GLET indique qu'une enfant allergique est accueillie au restaurant scolaire, ses repas étant fournis par ses parents. Aucun tarif n'a été instauré pour ce cas de figure.

Monsieur le Maire propose le vote d'un tarif identique à la séance de garderie périscolaire, soit 1.19 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'accueil au restaurant scolaire (repas fourni par les parents) à 1.19 €.

3/ Décision modificative n°3 du budget principal.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la décision modificative suivante du budget général 2015 :

Investissement - Dépenses		Investissement – Dépenses	
2111-19 Acq. Terrains	- 600.00 €	2183-35 Acq matériel informatique	+ 300.00 €
		2183-61 Acq matériel informatique	+ 300.00 €
Total :	- 600.00 €	Total :	+ 600.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise les modifications proposées ci-dessus.

4/ Demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire présente deux dossiers de sécurisation de voies éligibles au dispositif amendes de police 2016 :

- 1/ Sécurisation de la rue du Moulin – montant estimatif des travaux : 45 000 € HT.

Réalisation d'un trottoir sécurisé sur toute la longueur de la rue, en continuité avec le bourg, élargissement de la voirie dans le virage afin de sécuriser le croisement des véhicules.

- 2/ Sécurisation de la rue des Jaunettes – montant estimatif des travaux : 50 000 € HT.

Création d'aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules (stabilisation d'accotements, création d'îlots arbustifs) et réalisation d'un cheminement piéton rue de la bande du Gâffre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention pour ces deux dossiers auprès du Conseil Départemental du Morbihan, au titre des amendes de police 2016.

5/ Convention de prestation de travaux et d'entretien réalisée par les communes sur le patrimoine communautaire.

Monsieur EUZENAT présente la convention de prestation de travaux et d'entretien réalisée par les communes sur le patrimoine communautaire, proposée par la C.C.P.R. dans le cadre de la mutualisation de moyens.

Cette convention permettrait à la commune de gérer ponctuellement les interventions courantes sur le patrimoine communautaire ; les interventions réalisées dans le cadre de la police du maire ne sont pas concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention conclue pour la durée du mandat, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- Autorise Monsieur le maire à la signer.

6/ Accueil des réfugiés.

Monsieur le Maire fait part du dispositif relatif à l'accueil des réfugiés, qui a été présenté lors de la réunion des maires, le 12 septembre 2015 à la maison de la Chimie.

Il expose le rôle de l'Etat, le rôle des communes, et demande à l'assemblée de se prononcer sur la participation éventuelle de la commune à l'effort de solidarité, en mettant à disposition un logement vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de participer à l'effort de solidarité pour l'accueil des réfugiés en mettant à disposition le logement dit « d'urgence », situé au 3 rue de la mairie ;
- Autorise Monsieur le maire à renseigner le formulaire de proposition de places d'hébergement pour demandeurs d'asile fourni par le Ministère de l'Intérieur.

7/ Compte rendu des délégués aux diverses structures intercommunales.

Les délégués font le compte rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté.

8/ Questions diverses.

Le conseil municipal tient à remercier les services municipaux pour l'aide apportée dans l'organisation de la fête des lises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h00**.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que les présentes délibérations pourront faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.*

Le Maire,

Michel PIERRE

Publié le 14/11/2015.